

a servi à l'étage supérieur, est maintenant rendu en bas et satisfait exactement aux conditions que la loi bancaire au pays exige de ces fabricants de piastres qui ont un contrôle absolu sur le sang économique de la nation. Ils sont en train de devenir les véritables maîtres de la vie de famille des individus et ils contrôlent une très forte partie de ce Parlement.

Certains faits sont assez révélateurs car voici ce qu'on dit:

Une corrélation entre la croissance du revenu national et l'actif des banques à charte canadiennes permet de constater une évolution fort identique. Pendant la période de neuf ans qui s'est terminée le 31 décembre 1963, le revenu national a augmenté de 72 p. 100, hausse que l'actif des banques à charte a également enregistré.

L'actif des banques à charte a donc également enregistré la même hausse que le revenu national, une augmentation de 72 p. 100 dans le cours de neuf ans d'opération, de neuf ans de travail du peuple canadien, de neuf années de développement intense et d'exploitation des ressources naturelles. Durant la même période, les banques à charte canadiennes, au nombre de huit, ont enregistré également la même progression.

Or, monsieur l'Orateur, je crois que nous, du Ralliement créditiste, sommes en droit de demander des renseignements plus précis. Nous désirons obtenir de plus amples informations relativement aux opérations du système bancaire. C'est pourquoi nous sommes en faveur du projet de création d'un comité qui sera chargé d'étudier plus à fond le système bancaire de même que les recommandations de la Commission Porter. En laissant à l'entreprise privée, à ces institutions qu'on appelle les banques, le droit de créer, de contrôler le sang économique de la nation, c'est-à-dire l'argent, que ce soit de l'argent métallique, de l'argent de papier ou de l'argent scriptural, sous forme de chiffres, à mon avis nous manquons à notre devoir de représentants du peuple au Parlement!

Justement, il a été dit, et maintes fois répété, que les gouvernements sont déçus de leur noble fonction parce qu'ils ont laissé aux mains de l'entreprise privée le droit de «contrôler» l'argent, le crédit, à leur gré, en laissant le «contrôle» absolu à ces institutions, les banques à charte, de créer le crédit, de monnayer le crédit au Canada.

Je crois que ce serait manquer à notre devoir, alors que nous sommes sur le point, d'ici quelques mois, soit d'ici au 31 décembre, de reviser la loi bancaire au pays.

Nous avons trop connu de soubresauts financiers dans le pays, c'est-à-dire des périodes de vaches maigres, qui correspondent à la rareté de crédit, à la restriction de crédit, qui donnent comme résultat immédiat les crises économiques, qui font que nous crevons de faim devant une abondance de blé

et que nous nous rendons compte que les périodes de prospérité naissent au moment où les intérêts internationaux ou nationaux sont protégés de façon suffisante. A ce moment-là, on lance le crédit à pas de géant, on ne connaît aucune limite lorsqu'il s'agit de la production de guerre. Pourtant, dans le passé, nous avons subi la conséquence de ces restrictions de crédit, par exemple, durant la période de 1930 à 1939. Nous avons connu également la même situation, de 1952 à 1953, alors qu'on a imposé des restrictions. Ce fut une période de chômage et la situation était alarmante au pays, alors que nous comptions de 700,000 à 800,000 chômeurs. Était-ce que nous manquions de richesses naturelles, de bras, de cerveaux, de routes à construire? Définitivement non! Tout était au ralenti dans le domaine de la consommation et de l'utilisation de ces biens de consommation.

Alors, si l'argent peut avoir des répercussions aussi profondes sur l'ensemble de la société canadienne, il est normal que nous le considérions comme un instrument social, non pas comme les banques le prétendent, comme une tierce marchandise, comme une marchandise qu'ils ont le privilège de manufacturer à leur gré, mais bien comme un instrument social qui doit être distribué et mis en circulation au même rythme que la société le fait, elle, par le progrès de la science, par le travail de l'homme, par l'exploitation des richesses naturelles; bref il doit être distribué comme un bien de service à la disposition de l'être humain. Les biens sont là pour satisfaire les besoins. Cette tierce marchandise, comme disent les banquiers, étant sous le «contrôle» de l'entreprise privée qu'on appelle les banques, n'est pas toujours un lien entre les deux. C'est pourquoi nous n'appuyons pas les thèses de ces prétendus économistes qui nous prêchent les périodes de crise et de resserrement de crédit surtout pour les ouvriers et les cultivateurs, car lorsque les gros sont sur le point d'être acculés à la faillite, on relâche le crédit et on injecte un nouveau sang économique. Et quand la roue repart trop vite, on resserre de nouveau le crédit.

Ce sont là les thèses préconisées, par exemple, par l'honorable secrétaire d'État (M. Lamontagne), qui nous en a fait l'exposé dans un document mis à la disposition des citoyens québécois. Quant à nous, nos thèses économiques sont de faire revivre le peuple canadien afin qu'il ne soit plus privé devant l'abondance et que le plus miséreux d'entre nous puisse avoir la garantie d'un minimum vital, grâce au gouvernement qui, dans l'exercice de ses droits souverains, «contrôlera», par l'intermédiaire de ses organismes, un crédit social normal qui permettra une meilleure exploitation de nos richesses, et que nos éter-